



*Etablissement engagé pour le développement durable*  
**Mention Engagement**

**Secrétariat du proviseur**

Affaire suivie par :  
Eric ROY

Tél : 02 54 53 85 85.  
ce.0360050j@ac-orleans-tours.fr

365, avenue de Verdun  
BP 74  
36002 Châteauroux cedex

Châteauroux, le 29 novembre 2023

Madame le Proviseur à  
Madame, Monsieur le Principal du collège

**Objet : Stage de découverte des formations CAP – période du 15 janvier au 17 mai 2024**

L'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Éric Tabarly de Châteauroux est un établissement qui accueille à la fois une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et un Lycée Professionnel qui propose 6 formations qualifiantes de niveau CAP pour les sortants de 3<sup>ème</sup> :

- Agent de Propreté et d'Hygiène (APH)
- Equipier Polyvalent de Commerce (EPC)
- Maçon
- Menuisier Fabricant
- Peintre Applicateur de Revêtements (PAR)
- Métallier

Les élèves de SEGPA sont orientés par la CDOEASD, en revanche, **pour la partie lycée, les élèves sont affectés par la procédure classique Affelnet**, une priorité est donnée pour les jeunes issus de SEGPA et d'ULIS.

Nous vous proposons d'accueillir en mini-stage, les élèves de votre établissement qui seraient susceptibles d'intégrer notre établissement à la rentrée.

Les modalités d'accueil pourront être adaptées et individualisées.

Pour ce faire, merci de contacter :

Mathieu BELLIN,  
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

☎ : 02.54.53.85.84

@ : cdxereachateauroux@yahoo.fr

**Le Proviseur**

**Nathalie BEAL**

## Fiche de synthèse

### FORMALITES :

- Contacter M. BELLIN afin de définir une date d'accueil ;
- [Télécharger](#) la convention de mini stage via le site internet du lycée EREA Eric TABARLY ([Rubrique Stages puis Mini stages](#)) et l'éditer en trois exemplaires ;
- Compléter les conventions (ne pas oublier de faire signer le responsable légal et le principal du collège) ;
- Transmettre par courrier les trois exemplaires à l'attention de M. BELLIN ;
- Le proviseur du lycée signera les trois exemplaires et vous transmettra par courrier deux exemplaires de la convention (un exemplaire pour le collège et un exemplaire pour le responsable légal).

### RESTAURATION ET HÉBERGEMENT :

- L'élève pourra prendre son repas au lycée le coût de la demi-pension est de 3,52 euros et sera réglé par l'établissement d'origine.
- Il est également possible d'accueillir l'élève à l'internat. Le coût de la nuitée (dîner, nuit, petit déjeuner) est de 7,58 euros et sera réglé par l'établissement d'origine.

### HORAIRES :

- Cours : 08h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30 (cours hebdomadaires du lundi 9h10 au vendredi 16h30 / activités éducatives les mercredis après-midi).
- Activités éducatives à l'internat de 17h30 à 22h00
- Repas : petit-déjeuner à 7h30, déjeuner à 12h15 et dîner à 19h00.

### TRANSPORT :

- Un service de bus de la ville de Châteauroux (ligne n°4) circule de la place Voltaire (proximité de la gare SNCF et routière) au lycée EREA Eric TABARLY (arrêt à la station Eguillon) ; ce transport est gratuit.